

DIPLOMATIE DE RÉHABILITATION ET POLITIQUE D'ÉQUILIBRE :  
LES RELATIONS DIPLOMATIQUES ET ÉCONOMIQUES  
DE LA CONFÉDÉRATION HELVÉTIQUE  
APRÈS LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

Personne ne sait, à ce jour, quelle a été l'orientation de la politique extérieure de la Confédération helvétique à la sortie de la Première Guerre mondiale. Cette affirmation catégorique, qui ne manquera pas de surprendre les historiens étrangers compte tenu du nombre incalculable de chercheurs qui se sont penchés sur les relations diplomatiques, économiques ou militaires entre les puissances après 1918, est pourtant parfaitement justifiée. Si l'on fait exception des synthèses généralistes sur l'histoire de la Suisse à l'époque contemporaine et des ouvrages très datés, il n'existe à ce jour aucune étude spécialisée sur les relations internationales qui fournit un cadre d'analyse satisfaisant sur l'orientation de la politique étrangère de la Confédération au lendemain de la Grande Guerre. Bien entendu, des thématiques ont fait l'objet de monographies ciblées. Cela est vrai en particulier de l'intégration de la Suisse à l'intérieur de la Société des Nations et de la redéfinition de la neutralité qui intervient à cette occasion, ou des rapports avec certains pays comme l'Italie et la Russie bolchevique. Toutefois, même concernant les études de cas, les lacunes de la production historique sont patentes. Depuis trois décennies, pas un seul historien n'a pris la peine d'analyser l'évolution générale des relations bilatérales à la sortie de la guerre avec l'une ou l'autre des grandes puissances européennes, que ce soit la France, l'Allemagne ou le Royaume-Uni (1).

---

(1) Pour un survol historiographique, voir Mauro Cerutti, « La politique extérieure, de la Première à la Deuxième Guerre mondiale », *Traverse*, 2013, vol. 20, no 1, p. 215-241, qui peut être complété des références incluses dans la suite de l'article ainsi que dans les divers chapitres du manuel d'histoire économique de la Suisse traitant des rapports internationaux au XX<sup>e</sup> siècle : Patrick Halbeisen, Margrit Müller & Béatrice Veyrassat (dir.), *Wirtschaftsgeschichte der Schweiz im 20. Jahrhundert*, Bâle, Schwabe, 2012.

L'anémie de la production historique est symptomatique du manque d'attention des historiens suisses pour les relations extérieures avant les années 1930. Mais, si la politique de la Confédération à la sortie de la Grande Guerre a été particulièrement délaissée, cela est probablement dû aussi à une interprétation qui, au moins implicitement, domine toute l'historiographie helvétique, à l'instar des travaux de la Commission Bergier, chargée il y a deux décennies par le gouvernement de faire la lumière sur les relations avec l'Allemagne nazie : l'idée selon laquelle les relations extérieures auraient été marquées depuis la Belle-Époque par une orientation germanique, une conception qui s'insère mal dans la configuration des rapports de force internationaux du premier après-guerre. Bien que les historiens suisses en aient sans doute conscience, force est de constater qu'ils ont préféré éviter d'éprouver jusqu'à présent leur cadre d'analyse pour les années qui suivent la défaite du Reich en 1918. Au problème posé par cet axe interprétatif s'ajoute une entrave méthodologique causée par la dissociation qui s'est produite à l'intérieur du champ historique helvétique entre l'histoire classique de la diplomatie et celle des relations économiques internationales. Tandis que, de longues années durant, la première s'était concentrée trop exclusivement sur la politique officielle de neutralité, non sans complaisance parfois pour des visions mythifiées, la seconde s'en est démarquée à partir des années 1990 essentiellement par l'affirmation d'une primauté de la défense des intérêts économiques dans les rapports extérieurs de la Confédération. Par conséquent, les interprétations sur les relations diplomatiques n'ont pas fait l'objet d'un réexamen par les spécialistes d'histoire économique et certaines thèses éculées restent admises encore aujourd'hui par tout le monde ou presque. Finalement, il faut insister sur ce que l'essor des perspectives transnationales et globalistes a contribué lui aussi à détourner les historiens suisses de l'analyse des rapports officiels avec les grandes puissances européennes. Récemment, des voix se sont élevées pour dénoncer que le soi-disant « tournant transnationaliste » incite à délaissier les politiques des États. Comme en Suisse, l'histoire des relations internationales n'a pas une tradition solidement établie, ce risque est plus grand qu'ailleurs. Le constat de l'ignorance des historiens suisses sur la politique extérieure à la fin de la guerre, qui pourrait être étendu à peu de choses près à la période du conflit lui-même, le démontre pleinement (2).

---

(2) Depuis quelques années, les historiens suisses ne cessent de déplorer le manque d'études sur l'histoire des relations extra-occidentales de la Suisse. Or, compte tenu de l'influence beaucoup plus grande des pays occidentaux sur la politique et l'économie suisse, une internationalisation de l'histoire helvétique passe d'abord par une européanisation. Voir, entre autres, ce récent ouvrage : Béatrice Veyrassat, *Histoire de la Suisse et des Suisses dans la marche du monde*, Neuchâtel, Alphil, 2018.

Le présent article, on l'aura compris, fait le pari de proposer une nouvelle interprétation générale sur la politique extérieure qu'a suivie la Confédération après la Première Guerre mondiale en intégrant à la fois les rapports politiques avec les puissances et les relations financières et commerciales, tout en réfléchissant à leur interaction réciproque. Sur la base d'une lecture exhaustive des *Documents diplomatiques suisses*, complétée par des recherches dans les archives nationales, en Suisse, en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne, il analyse comment les dirigeants helvétiques, accusés constamment pendant le conflit de germanophilie, sont parvenus après la Grande Guerre à se rapprocher des Alliés. Il compare l'intégration au camp des vainqueurs au mouvement similaire effectué lors du second après-guerre, qui a suscité un nombre plus considérable d'études historiques. Le propos central de cet article est toutefois de démontrer que les Suisses ont eu tendance à contrebalancer immédiatement cette nouvelle orientation en soignant leurs rapports avec l'Allemagne et ce, en dépit des fortes dissensions qui surgissent dans les relations économiques avec le Reich. Malgré l'infraction formelle à la neutralité qui est commise du fait de l'entrée de la Suisse dans la Société des Nations, les dirigeants helvétiques ont rapidement misé sur une politique d'équilibre entre les puissances, un choix motivé par divers facteurs: la dénonciation de la rudesse de la politique européenne de la France, la méfiance à l'égard de la Société des Nations ou la volonté après les années de guerre de se tenir à l'écart des conflits entre les grands pays. Au point de vue de la réalité des relations diplomatiques et économiques, quoi qu'en disent aujourd'hui les historiens qui sont allés jusqu'à douter de l'existence elle-même de la neutralité suisse, *la politique de la Confédération devient donc plus neutre* après la guerre en comparaison de la Belle-Époque. Avec quelques inflexions, mais sans jamais que la Suisse se place dans le sillage d'une grande puissance, c'est cette ligne politique qui sera maintenue durant la suite de l'entre-deux-guerres.

### **La diplomatie de réhabilitation, 1918-1919**

Aucun historien n'a, jusqu'à présent, mis en évidence la similarité entre les objectifs de la politique extérieure suisse à la sortie de la Grande Guerre et ceux de la fin de la Seconde Guerre mondiale. La consultation de la correspondance diplomatique française et britannique démontre pourtant combien les dirigeants helvétiques doivent faire face, en 1918 comme en 1945, à une méfiance prononcée chez les Alliés, qui mettent en cause les deux fois leur attitude trop complaisante à l'égard du camp ennemi pendant le conflit, alors que des difficultés économiques considé-

rables surgissent dans le pays à cause de la défaite allemande (3). L'enjeu de la politique extérieure suisse après les deux guerres est fondamentalement le même : il consiste à trouver un moyen de se réhabiliter auprès des vainqueurs de la guerre, qui annoncent pour la paix le façonnement d'un nouvel ordre international et à l'égard desquels la dépendance commerciale du pays s'est considérablement accentuée. Il est entendu que ce parallèle ne fait sens que jusqu'à un certain point. Après la Seconde Guerre mondiale, ce sont les États-Unis qui mettent économiquement et politiquement sous pression la Suisse, tandis qu'après la Grande Guerre, la politique de force est menée surtout par la France. À cela s'ajoute que la situation vis-à-vis des perdants de la guerre n'est pas identique : même si au début du conflit les échanges commerciaux avec les Centraux s'étaient sensiblement accrus, jamais la Suisse n'a été intégrée à leur espace économique comme elle le sera entre 1940 et 1943, l'effondrement du Reich wilhelmien, dont le territoire n'est pas occupé à l'armistice, n'est pas comparable à la dislocation de l'Allemagne nazie, et l'implication morale de la participation de la Confédération à l'effort de guerre ennemi se pose en des termes différents, ne serait-ce qu'à cause de l'Holocauste. Il ne faudrait pas sous-estimer cependant les problèmes économiques et politiques que les dirigeants suisses doivent surmonter en 1918. L'accusation de germanophilie est légitimée parce qu'elle s'appuie sur le constat avéré d'une orientation politique favorable de la Confédération à l'Allemagne durant les deux décennies qui ont précédé le conflit, ce qui n'est pas défendable au sujet des rapports avec les nazis, et parce qu'elle semble beaucoup plus le résultat d'une affinité réelle des dirigeants helvétiques pour le Reich, la contrainte qui a pesé sur la Suisse ayant été bien moins forte que celle à l'œuvre durant la Seconde Guerre mondiale (4). Finalement, à l'intérieur

---

(3) Pour les critiques de l'attitude des dirigeants suisses, voir à ce sujet toute la correspondance diplomatique contenue dans National Archives, Public Record Office (ci-après PRO), Kew, FO 371 et Archives du Ministère des Affaires étrangères, (ci-après AMAE), La Courneuve, Série Suisse, en particulier les dossiers no 30-35, 37. Il semble bien que, du côté britannique et français, ces dénonciations ont été plus virulentes à la fin de la Première Guerre mondiale en comparaison de la Seconde Guerre mondiale. Pour les statistiques sur le commerce extérieur, qui ne sont pas détaillées dans la présente synthèse afin d'éviter d'alourdir le texte, voir Statistique historique de la Suisse, Série L, consultable sur [www.hssso.ch](http://www.hssso.ch).

(4) Pour les affinités germaniques avant la guerre, au point de vue politique : Max Mittler, *Der Weg zum Ersten Weltkrieg : Wie neutral war die Schweiz ? Kleinstaat und europäischer Imperialismus*, Zurich, NZZ, 2003. Au point de vue commercial : Cédric Humair, *Développement économique et État central (1815-1914). Un siècle de politique douanière suisse au service des élites*, Berne, Peter Lang, 2004, p. 580 sq. Et au début de la guerre : Pierre Luciri, *Le prix de la neutralité. La diplomatie secrète de la Suisse en 1914-1915 avec des documents d'archives inédits*, Genève, IUHEI, 1976.

du pays, la crise sociale, culminant dans la grève générale qui éclate à l'armistice, est plus aiguë en 1918 qu'en 1945. Elle a tendance elle-même à froisser les rapports avec les Alliés qui perçoivent, dans le contexte troublé de la fin de la guerre, une menace supplémentaire pour la stabilité de l'Europe, quand ils ne croient pas qu'elle résulte d'un complot fomenté par l'Allemagne pour accélérer la contagion révolutionnaire sur le continent et déposséder par cette entremise l'Entente des fruits de la victoire (5).

En comparaison du second après-guerre, les dirigeants helvétiques ont été prêts politiquement à payer un prix plus élevé après 1918 pour s'intégrer au camp des vainqueurs. Ceci se traduit en 1920 par l'adhésion de la Suisse à la Société des Nations, qui n'est alors pas beaucoup plus qu'une organisation interalliée, ce qui, du fait de l'acceptation par la Confédération du système des sanctions économiques, mais non celles militaires, constitue une entorse formelle à la neutralité. La différence est évidente avec le second après-guerre où, quelle que soit la réalité de l'attraction exercée sur les élites suisses par l'impérialisme américain, le gouvernement helvétique a immédiatement écarté la possibilité d'une entrée dans l'Organisation des Nations Unies, une institution pourtant à caractère plus universel, ce à quoi s'est ajoutée la non-participation aux institutions de Bretton Woods, puis la tenue à distance de la construction européenne. Dans l'immédiat après-guerre, toutefois, les concessions économiques qu'ont dû accepter les dirigeants suisses ont été plus amples en 1945 et 1946, entre autres avec l'octroi de très importants crédits aux pays belligérants, ainsi que l'acceptation du paiement d'une compensation financière aux Alliés pour les transactions d'or volé, auxquelles la Banque nationale suisse avait procédé avec la Reichsbank pendant la guerre, lors de l'accord de Washington du 25 mai 1946 (6). Au contraire, après d'autres négociations à Washington en janvier 1919, restées inconnues de la plupart des historiens suisses (7), les nég-

---

(5) En dépit de ce que la grève générale est un des événements les plus étudiés de l'histoire suisse contemporaine, son historiographie n'a pas assez pris en compte sa dimension internationale. Voir pour cet aspect, Hans Kunz, *Weltrevolution und Völkerbund. Die schweizerische Aussenpolitik unter dem Eindruck der bolschewistischen Bedrohung 1918-1923*, Berne, Stämpfli, 1981, p. 52-75.

(6) Pour les négociations économiques avec les alliés à la fin de la Seconde Guerre mondiale, par exemple, Linus Von Castelmur, *Schweizerisch-alliierte Finanzbeziehungen im Übergang vom Zweiten Weltkrieg zum Kalten Krieg: die deutschen Guthaben in der Schweiz zwischen Zwangsliquidierung und Freigabe (1945-1952)*, Zurich, Chronos, 1992.

(7) Pour une exception ancienne, Antoine Fleury, « Les Etats-Unis et la Suisse à l'issue des deux guerres mondiales : Étude comparée de diplomatie économique », *Relations internationales*, 1977, n° 10, p. 127-141.

ciateurs helvétiques ont rapidement obtenu gain de cause : les crédits de change accordés pendant la guerre à l'Entente sont considérablement réduits au cours de la première moitié de l'année 1919, le blocus de l'Allemagne et le contrôle instauré par les Alliés durant le conflit à l'intérieur de l'économie helvétique sont levés après la signature du Traité de Versailles, tandis que l'approvisionnement et les débouchés sont assurés grâce à l'apport des marchés anglo-saxons, conduisant à une courte flambée du commerce extérieur (8). Outre que l'épuisement de l'Europe n'est pas similaire en 1918 et en 1945, l'économie suisse a probablement aussi bénéficié d'une part de ce que les dirigeants alliés ont parié après la Grande Guerre sur un retour rapide à la normale libérale de la Belle-Époque en comparaison de la refonte du système économique international, s'appuyant sur une recrudescence de l'interventionnisme étatique, qui survient après la Seconde Guerre mondiale. Il est clair d'autre part qu'une fois passée la grève générale, les puissances anglo-saxonnes ont eu plutôt tendance à ménager économiquement la Suisse en 1919 pour éviter d'envenimer une situation intérieure qui reste encore troublée (9).

À la fin de la Première Guerre mondiale, l'adaptation politique de la Confédération s'est effectuée par l'entremise d'un *moment wilsonien* chez les dirigeants suisses. À partir de l'éclatement de l'affaire Hoffmann en juin 1917, conduisant à la démission du ministre des affaires étrangères après qu'il a été mêlé à des initiatives visant à stimuler des pourparlers de paix entre l'Allemagne et la Russie, le gouvernement fédéral a mis aux devants de la scène internationale des politiciens favorables aux Alliés. Voulu par la France, la nomination du francophile Gustave Ador à la place d'Arthur Hoffmann est caractéristique de cette nouvelle orientation (10). C'est toutefois seulement à la toute fin de la guerre, après l'échec des grandes offensives allemandes du printemps et de l'été 1918, que les dirigeants suisses l'ont adopté résolument, ce retournement tardif ne manquant pas d'alimenter la suspicion de l'Entente. On assiste alors à l'avènement d'une clique formée de quelques personnalités, résolues à opérer une césure très nette avec l'attraction allemande de la politique extérieure de la Belle-Époque et partisans d'une participation active de la Confédération à la construction du nouvel ordre international qui se dessine à l'armistice. Elle comprend

---

(8) Voir à ce sujet les nombreuses sources, très peu exploitées, dans *Documents diplomatiques suisses* (ci-après : Dodis), Berne, Benteli, 1979 et 1984, vol. 7, no 1 et 2.

(9) L'attitude britannique dans les négociations entre la Suisse et les Alliés du début de l'année 1919 est caractéristique. Voir *Contraband Department and Ministry of Blockade, General Correspondence, Switzerland, 1919*, PRO, FO 382/2276 et 2277.

(10) Pour les démarches de l'Ambassadeur français à Berne : Télégramme de Beau aux Affaires étrangères françaises, 19 juin 1917, AMAE, Guerre 1914-1918, Suisse, no 802, doc. 197.

aux côtés d'Ador, son successeur aux affaires étrangères en 1918 Felix Calonder, l'historien genevois William Rappard qui est en charge dès 1917 des négociations avec les États-Unis, ou encore le juriste Max Huber qui joue un rôle de premier ordre dans la redéfinition formelle de la neutralité suisse. Cette diplomatie de réhabilitation connaît d'abord quelques déconvenues, la Suisse se voyant refuser l'organisation de la Conférence de la Paix sur son territoire avant d'être tenue à la marge, comme les autres neutres, des négociations parisiennes. Mais elle décroche par la suite deux succès notoires : la désignation de Genève comme siège de la Société des Nations, obtenue à Paris, et la reconnaissance de la spécificité de la neutralité suisse, par une formule assez ambiguë au sein de l'article 435 du Traité, puis surtout par une décision du Conseil de l'organisation, en février 1920 à Londres (11). De cette façon, la Confédération échappe à l'application du système de sanctions militaires, ce qui contribue trois mois plus tard à l'acceptation en votation populaire de l'entrée dans la Société des Nations à une courte majorité de 56,3 %. L'opposition conjointe à la politique du Conseil fédéral des socialistes et de la droite dure aura été contrebalancée par la large adhésion de la Suisse romande et par le soutien décisif de l'Union suisse des paysans à l'intérieur d'un marchandage général visant à renforcer le bloc bourgeois après la guerre.

En 1918 et 1919, au-delà des discours idéalistes sur la pacification du monde, l'attrait du wilsonisme chez les élites suisses repose, en réalité, sur des considérations très rationnelles. Économiquement, les États-Unis deviennent momentanément le premier partenaire commercial du pays et le programme libéral du président américain sied à la volonté des dirigeants suisses d'un retour rapide à la normale et d'une levée des entraves aux échanges internationaux. Politiquement, la modération des Américains à l'égard de l'Allemagne est également saluée en Suisse, alors que la menace que font peser le Traité de Versailles et les exigences en termes de Réparations sur la stabilité intérieure du voisin allemand, ainsi que leurs conséquences néfastes sur les futurs rapports entre les deux pays, sont

---

(11) L'article porte sur le régime des zones franches limitrophes à Genève. En dépit des modifications du régime qui est prévu, le texte confirme la validité de l'acte du 20 novembre 1815 du Traité de Paris, qui reconnaissait la neutralité suisse. Voir le compte rendu des négociations menées par Ador dans le Procès-verbal de la séance du 5 mai 1919, in *Dodis*, vol. 7, no 1, p. 771-774. Pour la décision londonienne, Lettres d'Ador et de Huber au Département politique, 13 février 1920, avec en annexe la résolution du Conseil de la Société des Nations, in *Dodis*, vol. 7, no 2, p. 510-512.

presque unanimement dénoncées (12). En germe, se profile déjà une constante de la politique extérieure helvétique durant les années 1920 : à Berne, la responsabilité première de la détérioration des rapports internationaux est attribuée à la politique européenne de la France, quelles que soient la bellicosité du révisionnisme allemand et l'incidence néfaste sur l'économie suisse de la politique monétaire du Reich. Il est vrai que l'élan wilsonien, tout intéressé soit-il, a pu trouver des expressions plus singulières dans la Confédération. Justifiés par le principe de l'autodétermination des peuples, plusieurs projets d'extension du territoire confédéral ont été élaborés à la fin de la guerre. Le plus sérieux d'entre eux concerne le Vorarlberg, après que les habitants de la région catholique autrichienne limitrophe à la Suisse, en porte-à-faux avec le nouveau régime social-démocrate à Vienne, se sont prononcés à une très large majorité en faveur de leur intégration à la Confédération en mai 1919. Pour des considérations géostratégiques, à cause du danger réel à la fin de la guerre d'un *Anschluss*, ainsi qu'en raison de l'intérêt économique que présente cette zone industrialisée et cette voie de communication à l'Est de la Suisse, Calonder s'est fait le défenseur d'un agrandissement du territoire confédéral. Mal lui en a pris : l'insistance sur ce dossier, après que l'Entente a fait barrage à une amputation de l'Autriche, a précipité sa démission du Conseil fédéral au début de l'année 1920 (13). De toute façon, parmi la plupart des dirigeants confédéraux, de telles ambitions n'ont rencontré presque aucun écho. Sans doute, la sortie de guerre a-t-elle été un moment d'affirmation de la Suisse dans le concert des nations et, une fois la paix revenue, les élites helvétiques ont pu entrevoir de belles perspectives d'expansion économique grâce à la puissance nouvelle du capitalisme conférée par la force relative de sa monnaie et les afflux de capitaux étrangers depuis les ex-pays belligérants. Cela n'enlève rien à ce que la Confédération demeure avant tout ce qu'elle a toujours été, un petit pays qui reste en marge de la grande géopolitique internationale.

---

(12) Voir les appréciations allemandes et françaises qui sont concordantes sur les réactions en Suisse au Traité de Versailles : Politisches Archiv des Auswärtigen Amts (ci-après PAA), Berlin, Bern, 708, mai-juin 1919, notamment les Lettres de Müller, Ministre allemand à Berne, à l'Auswärtiges Amt, 5 juin et 7 juin 1919 ; AMAE, Suisse, no 37, 1918-1923, notamment la Lettre du chargé d'affaires de la République française à Berne à Pichon, 2 juillet 1919, sur l'état de l'opinion en Suisse au sujet du traité.

(13) Daniel Witzig, *Die Vorarlberger Frage, Die Vorarlberger Anschlussbewegung an die Schweiz, territorialer Verzicht und territoriale Ansprüche vor dem Hintergrund der Neugestaltung Mitteleuropas 1918-1922*, Bâle, Helbing & Lichtenhahn, 1974, p. 376-412.



## L'élaboration d'une politique d'équilibre, 1920-1923

Les historiens suisses ont coutume de parler, concernant la période de la politique étrangère de la Confédération qui débute en 1920, d'un tournant vers la « neutralité différentielle ». L'idée a la force de la simplicité. Au moins depuis le Congrès de Vienne de 1815, où la neutralité suisse a reçu une reconnaissance officielle de la part des puissances européennes, la Confédération aurait respecté une neutralité intégrale à l'égard des pays étrangers. Avec l'entrée dans la Société des Nations et l'acceptation de son système des sanctions économiques, la Suisse aurait amendé sa neutralité, celle-ci redevenant intégrale seulement en 1938 lorsque l'organisation genevoise accepte de libérer la Confédération de l'obligation d'appliquer les sanctions à l'avenir. En réalité, c'est là un des meilleurs exemples de ces leurres résultant de ce que l'histoire diplomatique n'a pas fait l'objet d'un examen critique, de telle sorte qu'un concept créé à l'époque par les dirigeants suisses eux-mêmes pour expliquer leur adhésion à la Société des Nations, puis pour justifier leur éloignement d'une organisation discréditée par une succession d'échecs politiques, a valeur désormais de vérité historique (14). Cette présentation des faits pose en effet trois sortes de problème. Les deux premiers tiennent à ce que cette conception surévalue grandement le tournant opéré en 1920. Étant donné que l'amendement à la neutralité concerne les sanctions économiques, il est très audacieux d'une part d'avancer qu'auparavant la Suisse aurait suivi en la matière une politique parfaitement neutre. Des discriminations commerciales, qui étaient motivées jusqu'à un certain degré par des considérations politiques, existaient déjà à la Belle-Époque, à l'instar de la signature en 1909 de la Convention du Gothard qui accordait, au détriment de la France, des tarifs préférentiels à l'Allemagne et à l'Italie pour le transport de marchandises sur le réseau de chemins de fer suisse. Puis, pendant la guerre, les dirigeants confédéraux ont dû accepter, à l'inverse, un système de contrôle sur leur commerce extérieur de la part de l'Entente, plus contraignant que celui imposé par l'Allemagne (15). À cela s'ajoute, d'autre part, que le système des sanctions n'a eu qu'une incidence restreinte sur les relations

(14) Voir Edgar Bonjour, *Geschichte der schweizerischen Neutralität. Vier Jahrhunderte Eidgenössischer Aussenpolitik*, Bâle, Helbing & Lichtenhahn, vol. 2, 1965, qui a fait autorité pendant plusieurs décennies. Mais, même les historiens les plus critiques à l'égard de la politique de neutralité suisse n'ont pas abandonné le terme par la suite. Par exemple, Hans Ulrich Jost, « Menace et repliement 1914-1945 », in *La Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne, Payot, 2004, p. 687.

(15) Heinz Ochsenbein, *Die verlorene Wirtschaftsfreiheit, 1914-1918. Methoden ausländischer Wirtschaftskontrollen über die Schweiz*, Berne, Stämpfli, 1971.

internationales de l'entre-deux-guerres. Il n'a été appliqué qu'une seule fois comme on le sait, à l'encontre de l'Italie après l'invasion éthiopienne en 1935, et les dirigeants suisses se sont démarqués à cette occasion par le laxisme avec lequel ils l'ont mis en œuvre afin de soigner leurs relations avec le voisin du Sud. À vrai dire, si l'entrée de la Suisse en 1920 dans la Société des Nations a semblé représenter à l'époque un choix décisif et a suscité une opposition considérable à l'intérieur du pays, c'est surtout parce que la Confédération intégrait une organisation dominée par l'Entente et dont l'Allemagne, le partenaire d'élection de la Suisse pendant la Belle-Époque, était restée exclue jusqu'en 1926. Ce n'est pas le différentiel de neutralité qui importe en 1920, mais la neutralité différenciée vis-à-vis des puissances.

Plus fondamentalement, parler de neutralité différentielle empêche de voir la dynamique à l'œuvre dans la politique suisse au début des années 1920. L'entrée de la Suisse dans la Société des Nations a poussé en effet les dirigeants helvétiques à contrebalancer immédiatement cette décision en donnant des signes de rapprochement en direction des perdants de la guerre, l'Allemagne au premier chef. C'est la troisième objection. Il en résulte que, même si au point de vue formel le respect de la neutralité a subi une entorse avec l'adhésion à l'organisation genevoise, dans la réalité des faits, la politique extérieure de la Suisse a été caractérisée par une volonté très nette de maintenir *des rapports équilibrés avec les puissances*. C'est en ce sens, et non en raison du passage à la soi-disant neutralité différentielle, que la sortie de guerre marque une rupture par rapport à l'orientation d'avant-guerre où l'effet d'aimantation exercé par la puissance militaire et économique du Reich avait entraîné maints dirigeants helvétiques à envisager de se placer durablement dans le sillage de l'Allemagne wilhelmienne (16). Paradoxalement, il est juste d'affirmer que, dans la pratique, la Suisse est devenue plus neutre après la guerre en comparaison des années précédant le conflit. Ce choix, qui va être maintenu durant la suite de l'entre-deux-guerres, est motivé par une série de considérations politiques et économiques. La plus importante d'entre elles constitue les tensions incessantes qui surgissent dans les rapports diplomatiques avec la France au début des années 1920, ce qui incite les dirigeants suisses à chercher des appuis auprès des autres grands pays européens. Les contentieux,

---

(16) Pour de plus amples développements sur cette politique d'équilibre : Christophe Farquet, « La neutralité paradoxale. La politique étrangère de la Confédération helvétique après la Grande Guerre : commerce, finance et diplomatie », *Documents du Département d'histoire contemporaine de l'Université de Fribourg*, 2019.

qui découlent de l'interprétation du Traité de Versailles, sont multiples : les conditions d'accès de la Suisse à la voie fluviale du Rhin, le refus helvétique du passage des troupes internationales par le territoire helvétique pour régler le contentieux lituano-polonais à Vilnius en 1921 et surtout la remise en cause du régime des zones franches autour de Genève par la France. Après que le peuple suisse a refusé à une très large majorité en 1923 le compromis trouvé entre les deux gouvernements en 1921, ce dernier litige devient un véritable serpent de mer de la politique extérieure confédérale : il ne trouvera une solution en faveur de la Suisse qu'en 1933, après plusieurs décisions de la Cour internationale de La Haye (17). En réalité, en dépit des réactions publiques que ces affaires suscitent, ce ne sont là que des symptômes d'un antagonisme plus général sur la réorganisation de l'Europe après la guerre qui se renforce avec l'occupation de la Ruhr, la Confédération contestant le leadership revendiqué par la puissance française. La politique d'équilibre est donc la résultante tant d'une volonté de diminuer le coût diplomatique de l'entrée dans la Société des Nations que d'un refus de substituer une orientation française à l'aimantation germanique d'avant-guerre dans la conduite de la politique extérieure.

À cela s'ajoutent deux autres facteurs qui favorisent la mise en œuvre d'une telle politique. Premièrement, les dirigeants allemands ont eux-mêmes tendance à soigner leurs rapports avec la Suisse, comme avec les autres neutres, afin de contrer, sinon politiquement, du moins économiquement la politique extérieure française (18). Plutôt que déplorer l'entrée de la Confédération dans la Société des Nations, ils saluent, après quelques hésitations, cette décision (19). En Suisse, cette orientation est également encouragée par la persistance chez les élites économiques et militaires de tendances germanophiles, qui s'expriment notamment par le truchement d'un important lobby de la droite dure, la Ligue populaire pour l'indépendance de la Suisse (20). Certes, il faudrait se garder de minimiser les tensions qui surviennent dans les relations germano-suisse, causées avant

---

(17) Pour les tensions dans les relations diplomatiques franco-suisse, voir les diverses contributions dans Raymond Poidevin & Louis-Edouard Roulet (dir.), *Aspects des rapports entre la France et la Suisse de 1843 à 1939*, Neuchâtel, La Baconnière, 1982.

(18) Johannes Houwink ten Cate, « Deutschland und die neutralen Kleinstaaten in Nord- und Nordwesteuropa in der Zwischenkriegszeit. Ein Abriss », in Harm Schröter & Clemens Wurm (dir.), *Politik, Wirtschaft und Internationale Beziehungen. Studien zu ihrem Verhältnis in der Zeit zwischen den Weltkriegen*, Mainz, von Zabern, 1991, p. 1-36.

(19) Voir la correspondance dans PAA, Bern, 1696, Beitritt der Schweiz zum Völkerbund, notamment la Lettre du Müller à l'Auswärtiges Amt, 20 mai 1920.

(20) Gilbert Grap, *Differenzen in der Neutralität. Der Volksbund für die Unabhängigkeit der Schweiz (1921-1934)*, Zurich, Chronos, 2011.

toute chose par l'inflation allemande. En raison de la dépréciation du mark, le débouché de ce marché essentiel se ferme pour les industries d'exportation helvétiques, alors que, dans le sens inverse, des produits allemands à des prix sous-évalués inondent le marché helvétique, poussant à l'instauration de contingents d'importation par la Confédération en 1921. Au point de vue financier, les banques enregistrent parallèlement des pertes immenses sur leurs placements en Allemagne, qui annulent les gains engrangés grâce à l'afflux massif de capitaux venu du Reich depuis la guerre. Les interminables négociations économiques qui sont engagées entre les deux pays ne trouveront une issue satisfaisante que, bien plus tard, après le début du plan Dawes, notamment grâce à la conclusion d'un accord commercial en 1926 (21). Il n'empêche que ces dissensions économiques ne dégèrent pas en une crise diplomatique entre les deux pays, la destruction de la valeur du mark étant souvent attribuée en Suisse, non sans beaucoup d'exagération, au *diktat* de Versailles et aux demandes de Réparations de l'Entente. La conclusion d'un accord bilatéral d'arbitrage le 3 décembre 1921 est une marque politique de la cordialité avec laquelle les dirigeants entendent conduire les rapports entre les deux pays (22). Quant au deuxième facteur favorisant la politique d'équilibre, il est militaire. Alors qu'avant le conflit, la perspective de se ranger aux côtés d'un camp belligérant en cas d'éclatement d'une guerre en Europe n'était pas du tout exclue par les élites helvétiques, durant l'entre-deux-guerres, une telle opportunité est devenue obsolète (23). Le coût de la guerre mondiale, humain et économique, ajouté au retard pris par l'armement suisse en comparaison des belligérants, la rend désormais simplement impossible (24). C'est là en quelque sorte un déterminant implicite de la politique

---

(21) Voir les sources dans PAA, R 88158-88167 et R 87989-88009.

(22) « Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant la ratification du traité d'arbitrage... (2 février 1922) », in *Feuille fédérale*, 1922 vol. 1, no 6, p. 187-208. Pour le résumé de l'origine des négociations, Lettre de Rosen à Wirth, 9 août 1921, PAA, Bern, 1769. Le symbole est important puisqu'il s'agit du premier accord du genre conclu par le Reich. Il inspirera en 1925 ses conventions d'arbitrage conclues à Locarno.

(23) Hans-Rudolf Ehrbar, *Schweizerische Militärpolitik im Ersten Weltkrieg, Die militärischen Beziehungen zu Frankreich vor dem Hintergrund der schweizerischen Aussen- und Wirtschaftspolitik 1914-1918*, Berne, Stämpfli, 1976, p. 13-38. En juillet 1915, dans un célèbre memorandum, le général Ulrich Wille, chef de l'armée suisse, était allé jusqu'à recommander auprès du Conseil fédéral l'entrée en guerre aux côtés des Centraux. Lettre de Wille à Hoffmann, Conseiller fédéral en charge des Affaires étrangères, 20 juillet 1915, in Dodis, 1981, vol 6, p. 240-243.

(24) Sur la régression de l'armement suisse après la guerre, par exemple, Hans-Rudolf Kurz, *Histoire de l'armée suisse*, Lausanne, Editions 24 heures, 1985, p. 75-78.

extérieure, sans lequel on ne peut saisir les choix des dirigeants suisses jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. La neutralité militaire n'est plus, comme durant la Belle-Époque, une option par défaut, dictée par la petitesse du pays ; elle est devenue un impératif catégorique.

Au début des années 1920, la politique d'équilibre de la Confédération se manifeste par une méfiance prononcée à l'égard du multilatéralisme de la Société des Nations, une affinité avec la politique extérieure des dirigeants britanniques et par une conduite opportuniste des affaires courantes afin d'atténuer la virulente crise de reconversion qui frappe le pays. Pour ce qui est de l'attitude des dirigeants suisses à la Société des Nations, le rôle en vue dans les organisations internationales de l'ancienne clique wilsonienne, composée des Ador, Rappard et Huber, ne doit pas dissimuler que la ligne politique officielle suivie par les dirigeants confédéraux consiste presque toujours à rester en retrait du multilatéralisme genevois et à essayer d'atténuer ses pouvoirs d'intervention, tout en militant pour l'entrée de l'Allemagne dans l'organisation. L'attitude de Giuseppe Motta, le catholique-conservateur qui occupe le poste de ministre des affaires étrangères entre 1920 et 1940, est caractéristique de cette orientation. S'il devient, durant la seconde moitié des années 1920, une figure de proue de la Société des Nations, c'est essentiellement parce que celle-ci s'est alors transformée en un forum de rencontres internationales, très loin des ambitions initiales (25). En parallèle, un rapprochement anglo-suisse est décelable dans les relations internationales. Ce réchauffement, qui contraste avec la méfiance que suscitait une Suisse jugée trop germanophile au Royaume-Uni avant la guerre, a des origines à la fois économiques et politiques (26). Alors que le commerce extérieur avec les États-Unis décline en raison de la hausse du protectionnisme sur le marché américain, la Grande-Bretagne, avec sa devise stable et sa politique libre-échangiste, devient le premier débouché pour les exportations suisses durant la première moitié des années 1920. Politiquement, à partir de 1921, les dirigeants britanniques se dissocient de la stratégie française de contrainte contre l'Allemagne, ce qui va aussi dans le sens de la politique helvétique, même si les élites confédérales déplorent le manque d'engagement des Britanniques dans les

---

(25) Sur la méfiance des Suisses à l'encontre du multilatéralisme de la Société des Nations, par exemple Antoine Fleury, « La politique étrangère de la Suisse et la « nouvelle diplomatie » », *Itinera*, 1987, no 7, p. 54-75.

(26) Pour la teneur des relations anglo-suisse, par exemple, PRO, FO 500/17, Annual Reports of the British Legation in Bern, 1919-1929.

affaires européennes. Cette communauté de vue tient également à ce que l'effort pour restaurer la parité-or de la livre sterling et la persistance du conservatisme politique au Royaume-Uni correspondent à la stabilisation sociale et économique qui est menée au même moment à l'intérieur de la Suisse, tandis que le continent européen semble au bord du chaos avec l'occupation de la Ruhr et l'hyperinflation allemande en 1923.

Qu'on ne se méprenne pas toutefois sur la réalité des rapports extérieurs de la Suisse. Bien que des tendances générales se dégagent, la ligne politique des dirigeants suisses, à l'instar de Motta, reste souvent très fluctuante et empreinte d'une grande malléabilité. L'extension à partir de 1921 du droit de référendum aux traités internationaux de longue durée augmente l'incertitude de la politique étrangère, le gouvernement se voyant plusieurs fois désavoué en votation populaire (27). Surtout, au jour le jour, sa conduite se résume le plus souvent à une protection des intérêts économiques hors du pays, menacés par la hausse de l'interventionnisme étatique, l'alourdissement des impôts, les dépréciations monétaires et les cessations de paiement. Face à l'acuité de la crise économique entre 1921 et 1923, le gouvernement réagit d'abord par une accentuation très sensible du protectionnisme douanier afin surtout de protéger une agriculture suisse peu compétitive de l'importation de produits alimentaires à bas prix depuis les pays aux changes dépréciés. Parallèlement, de concert avec les organisations patronales, dont le poids se renforce à l'intérieur des mécanismes décisionnels, la Division des affaires étrangères et les diplomates en poste à l'étranger entreprennent des démarches incessantes pour protéger les placements extérieurs helvétiques (28). Il est vrai par contre qu'à l'inverse du second après-guerre, l'usage de l'arme des crédits pour appuyer la position suisse dans les négociations économiques demeure restreint jusqu'au milieu des années 1920, et les tentatives, initiées entre 1919 et 1921, de mettre en place un système de compensation avec les pays d'Europe de l'Est pour faciliter la reprise des échanges commerciaux échouent largement (29). Compte tenu de ces limites et des objectifs plus vastes de la

---

(27) Peter Stettler, *Das ausserpolitische Bewusstsein in der Schweiz (1920-1930)*, Zurich, Leemann, 1969, p. 82-90.

(28) Les spécialistes des relations financières internationales ont minimisé l'ampleur de ces démarches. Par exemple, Marc Perrenoud, *Banquiers et diplomates suisses (1938-1946)*, Lausanne, Antipodes, 2011, chap. 3, qu'on comparera avec Christophe Farquet, *La défense du paradis fiscal suisse avant la Seconde Guerre mondiale*, Neuchâtel, Alphil-Presses universitaires suisses, 2016.

(29) Pour une exception, concernant la Roumanie: Severin Gerber, « Ein wirtschaftliches Eldorado des Ostens ? Die schweizerisch-rumänischen Handelsbeziehungen 1919-1924 und 1940-1954 », in Peter Hug & Martin Kloter (dir.), *Aufstieg und Niedergang des Bilateralismus. Schweizerische Aussen- und Aussenwirtschaftspolitik, 1930-1960: Rahmenbedingungen, Entscheidungsstrukturen, Fallstudien*, Zurich, Chronos, 1999, p. 203-232.

diplomatie de réhabilitation, il serait audacieux d'affirmer qu'entre 1918 et 1923, la politique étrangère suisse aurait été caractérisée par une primauté absolue des intérêts économiques. Ce qui est assurément vrai, en revanche, c'est qu'en raison de la disproportion entre la puissance économique de la Suisse et son pouvoir politique, un écart qui est élargi par la faiblesse institutionnelle de l'État fédéral, sa politique étrangère a tendance à être marquée par une conduite à vue, teintée d'opportunisme. En retour, l'extraversion de l'économie suisse et la pluralité de ses échanges internationaux confortent le choix d'une politique d'équilibre. La neutralité paraît, en somme, l'option la plus raisonnable pour un État faible au service d'une économie aux ramifications mondiales qui est parvenue à se défaire de l'influence des impérialismes allemand et français après la guerre.

### **Pour une réappréciation de la politique extérieure suisse durant l'entre-deux-guerres : trois approfondissements**

Aussi modeste soit-elle, la nouvelle conception historique qui est proposée dans cet article sur la politique étrangère après la Première Guerre mondiale implique, si on admet sa justesse, *une refonte de l'histoire des rapports extérieurs de la Confédération* pour la suite de l'entre-deux-guerres. Il est grand temps en effet que les historiens procèdent à une révision de l'histoire de la politique étrangère suisse jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, en associant les apports historiographiques sur les relations économiques de ces vingt dernières années à un réexamen de l'histoire de la diplomatie helvétique. Cette affirmation concerne également les relations entre la Suisse et l'Allemagne nazie. En dépit de la richesse du matériel archivistique extrait par la Commission Bergier, ce n'est pas le moindre défaut de ses vingt-cinq volumes que de présenter un discours fragmenté, sans jamais offrir une vision d'ensemble sur la politique extérieure de la Confédération qui ferait interagir entre elles les dimensions militaires, diplomatiques, commerciales et financières (30). Encore aujourd'hui, la meilleure mise en perspective de ce genre doit être cherchée dans la thèse de doctorat de Daniel Bourgeois, un ouvrage important mais daté, paru il y a près d'un demi-siècle (31). Sans pouvoir entrer ici dans tous les détails de la formulation d'un programme de recherche, on se permettra, en guise

---

(30) L'ouvrage de synthèse ne rétablit pas la cohérence de l'ensemble : Commission indépendante d'experts Suisse-Deuxième Guerre mondiale, *La Suisse, le national-socialisme et la Seconde Guerre mondiale, Rapport final*, Zurich, Pendo, 2002.

(31) Daniel Bourgeois, *Le Troisième Reich et la Suisse 1933-1941*, Neuchâtel, La Baconnière, 1974.

de conclusion, de suggérer trois approfondissements que l'analyse offerte dans cet article laisse entrevoir au sujet des relations extérieures durant la suite de l'entre-deux-guerres.

Premièrement, un des propos centraux de l'article est de démontrer qu'il est possible d'avoir une vue critique et évolutive de la neutralité suisse sans pour autant avoir à nier son existence (32). Qu'on le veuille ou non, la Confédération a bel et bien été neutre durant les deux guerres mondiales et, pour l'histoire suisse du <sup>xx</sup> siècle, c'est ce fait qui est le plus déterminant, et non les infractions, aussi graves soient-elles, qui ont été commises aux principes de la neutralité. L'article est allé plus loin toutefois en affirmant qu'une politique de neutralité, basée sur des relations équilibrées avec les puissances, a émergé au début des années 1920, se distinguant de l'orientation suivie durant la Belle-Époque. Il serait difficile de prétendre que la Confédération se soit mise dans le sillage de l'un ou l'autre des grands pays jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, tout comme de nier que les dirigeants helvétiques ont cherché à s'assurer, devant l'imminence de l'éclatement d'un nouveau conflit, de pouvoir échapper aux hostilités. Tout indique, par conséquent, qu'il existe une politique de neutralité plus affirmée entre 1918 et 1939 qu'avant la Première Guerre mondiale, ce qui sied d'ailleurs à la majorité des milieux économiques compte tenu du pluralisme des échanges commerciaux et financiers de la Suisse. Or, à un niveau idéologique ou moral, l'implication d'une telle affirmation n'est pas aussi évidente que ce que les pourfendeurs de la neutralité suisse pourraient le prétendre. Car, si la neutralité peut être assimilée à une forme de pacifisme, elle peut signifier également le désengagement, ce que démontre la politique étrangère suivie par la Suisse dans la seconde moitié des années 1930 face à la menace nazie. Qu'une marge de manœuvre ait existé, ou non, pour adopter une autre ligne politique, en tentant par exemple de constituer un front des neutres afin d'appuyer la France, c'est là une autre question sur laquelle les historiens helvétiques feraient bien de recommencer à se pencher.

Deuxièmement, l'article met en cause l'idée, plus ou moins explicitement admise, que l'orientation allemande de la Belle-Époque aurait été perpétuée durant l'entre-deux-guerres, influant par la suite sur les compromissions des élites suisses avec l'Allemagne nazie. Il est vrai qu'à partir du plan Dawes, une tentation allemande réapparaît parmi les cercles dirigeants

---

(32) L'interprétation de Hans Ulrich Jost, en déniait à la neutralité suisse toute réalité, sauf comme bouclier opportuniste des intérêts économiques, ce qu'elle est d'ailleurs assurément, ne permet pas en effet d'appréhender les évolutions dans la politique étrangère de la Confédération au <sup>xx</sup> siècle. Hans Ulrich Jost, « À rebours d'une neutralité suisse improbable », *Traverse*, vol. 20, no 1, 2013, p. 200-214.



suisses, ce qui se traduit entre autres par les apports massifs de capitaux helvétiques sur le marché allemand. Néanmoins la littérature n'a pas suffisamment relevé combien ces investissements sont en fait effectués tardivement, à partir de 1928 pour l'essentiel, et résultent pour beaucoup simplement de transactions *offshore*, réalisées par les Allemands eux-mêmes par l'entremise des banques helvétiques. Même si l'interpénétration des capitalismes allemand et suisse s'accroît à la fin des années 1920, il serait faux, par conséquent, d'en déduire que la Confédération retrouverait sa position de *junior partner* du Reich d'avant la guerre, d'autant plus qu'au même moment que la finance helvétique s'engage intensivement sur le marché allemand, elle occupe une fonction décisive dans la participation de la France à la stabilisation du franc dès 1926 (33). Mais le plus important est ailleurs. Le point essentiel de l'argument est que, sur l'ensemble de l'entre-deux-guerres, les rapports entre la Suisse et l'Allemagne ont été très fluctuants, oscillant entre des périodes troublées, comme durant l'hyperinflation ou la crise de 1931, et des moments de réchauffement, telle la seconde moitié des années 1920 ou, dans une moindre mesure, le milieu des années 1930. Il semble bien que, dans ce cadre, les dirigeants suisses ont toujours eu comme préoccupation de conserver un équilibre dans leurs rapports avec les puissances. À la veille de la guerre, l'éloignement de la Société des Nations et les signes d'apaisement en direction de l'Axe sont contrebalancés par une affinité incontestable chez les dirigeants suisses pour le camp allié face à l'Allemagne nazie, qui est désormais perçue évidemment comme la menace principale pour la stabilité européenne, ainsi qu'un rapprochement commercial et financier en direction des Alliés. En comparaison de la période précédant la Grande Guerre, lors de laquelle un danger militaire est attendu essentiellement du côté français et où la germanophilie de la majorité des élites suisses-allemandes est indéniable, la situation est donc tout autre.

Cette dernière remarque amène à une troisième clarification : la position suisse face aux autoritarismes. Les dirigeants helvétiques ont fait montre durant les années 1920 d'une tolérance remarquable, si ce n'est d'une complaisance, à l'égard des dictatures qui bourgeonnent dans de nombreux pays au Sud et à l'Est de l'Europe bien avant la Grande Dépression. Même si l'antisocialisme de la bourgeoisie suisse a influé sur cette attitude, elle a été plus encore déterminée par ce qu'après l'inflation, la restauration de

---

(33) Christophe Farquet, « Financial Relations between France and Switzerland and Implications for Foreign Policy, from the Belle Epoque to the Phoney War », Article à paraître.

l'étalon-or est allée souvent de pair avec la mise en place de régimes autoritaires ou, en tout cas, de gouvernements très peu respectueux des principes démocratiques. La déflation et l'austérité qu'exige le rétablissement de la confiance des détenteurs de capitaux, nécessaire à la stabilisation des devises, sont si drastiques qu'elles s'accommodent mal du fonctionnement de la démocratie parlementaire. Pour de nombreux membres de l'élite suisse, à laquelle l'inflation européenne a coûté si cher, la mise en place de régimes autoritaires a pu ainsi apparaître comme un salutaire retour à l'ordre. Rien ne le démontre mieux que l'accueil enthousiaste qu'ils ont réservé à l'avènement au pouvoir de Mussolini en octobre 1922, encouragé par le programme de libéralisation financière engagé par la coalition gouvernementale du *Duce* (34). Toutefois, il faudrait se garder de tracer trop facilement un parallèle entre cette attitude et la réaction face au nazisme. Que le libéral-conservatisme helvétique ait pu être teinté de tendances incompatibles avec les idéaux démocratiques, surtout lorsqu'elles servaient les intérêts économiques hors du pays, cela n'implique pas qu'il ait trouvé son compte dans un régime allant diamétralement à l'encontre des objectifs de son économie et de sa politique étrangère. Le nier, ce serait omettre la profondeur des différences qui séparent le pouvoir fasciste de la puissance nazie.

Christophe FARQUET  
Université de Fribourg

---

(34) Voir, par exemple, la réaction édifiante de l'Association suisse des banquiers: *XI. Jahresbericht der Schweizerischen Bankvereinigung über das Geschäftsjahr vom 1. April 1922 bis zum 31. März 1923*, Bâle, Frobenius, 1923, p. 135-136. Pour l'appréciation globalement positive de Motta, au début de l'année 1923 : Lettre de Motta à Wagnière, Ministre suisse à Rome, 8 janvier 1923, in Dodis, 1988, vol. 8, p. 663-664. Outre l'amélioration des relations financières, sont signés un traité de commerce le 27 janvier 1923, puis le 20 septembre 1924, un accord d'arbitrage, ce dernier étant important pour la politique européenne de Mussolini après la crise de Corfou. Notons pour l'anecdote que, durant la préparation de la Marche sur Rome, dans l'entourage du Roi Vittorio Emanuele, circulent des informations selon lesquelles les cercles bancaires zurichois financeraient les fascistes : Lettre du Général Cittadini à Facta, 19 octobre 1922, in Antonio Répaci, *La Marcia su Roma*, Milan, Rizzoli, 1972, p. 775.

## RÉSUMÉS

### La vie d'une ambassade française au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle : la légation de France à Berlin dans les années 1850

Complémentaires à la facette politique de l'histoire diplomatique, les aspects quotidiens et matériels d'une ambassade sont ici abordés en s'appuyant sur un fonds d'archives inédits. Les archives privées du marquis de Moustier, diplomate en poste à Berlin sous le Second Empire, décrivent l'hôtel de la légation, le personnel diplomatique, les fêtes, la relation avec l'aristocratie locale, en somme la vie courante d'une représentation diplomatique au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

Complementary to the political facet of diplomatic history, the daily and material aspects of an embassy are addressed here thanks to an unpublished archive collection. The private archives of the Marquis de Moustier, a diplomat posted in Berlin during the Second Empire, shed light on the legation hotel, the diplomatic staff, the celebrations, the relationship with the local aristocracy, in short the everyday life of a diplomatic representation in the mid-19th century.

### Le Quai d'Orsay sous l'Empire libéral

L'histoire diplomatique de la fin du Second Empire ne saurait se limiter à l'analyse des causes de la guerre de 1870. L'Empire libéral modifia en effet le fonctionnement de la diplomatie entre l'été 1869 et l'été 1870. En s'appuyant sur des archives inédites, cet article retrace l'histoire du Ministère des Affaires étrangères sous trois ministres successifs : le prince Henry de La Tour d'Auvergne, le comte Napoléon Daru, le duc Agénor de Gramont.

Diplomatic history of the end of the Second Empire does not only provide analysis of the causes of the Franco-Prussian War of 1870. The « Empire libéral » also brought modifications to diplomatic proceedings from summer 1869 to summer 1870. Based upon unpublished archives, this article relates the history of the Quai d'Orsay under the authority of three successive ministers : prince Henry de La Tour d'Auvergne, comte Napoléon Daru and duc Agénor de Gramont.

## Diplomatie de réhabilitation et politique d'équilibre : les relations diplomatiques et économiques de la Confédération helvétique après la Première Guerre mondiale

Aucun historien n'a établi correctement jusqu'à ce jour l'orientation de la politique étrangère de la Confédération helvétique à la fin de la Première Guerre mondiale. Même si des études de cas existent sur certaines thématiques particulières, aucun article ou livre n'a fourni jusqu'à présent un cadre d'analyse satisfaisant pour l'ensemble de la politique extérieure de la Suisse durant cette période.

Le présent article cherche à combler cette lacune. Il démontre comment les élites suisses ont opté pour une politique d'équilibre dans leurs relations économiques et diplomatiques avec les grandes puissances après la guerre. Cette stratégie se situait en rupture partielle avec la politique menée avant le conflit, la Confédération ayant été influencée profondément par les rapports privilégiés qu'elle entretenait avec le Reich wilhelmien durant la Belle-Époque. Par conséquent, en dépit de l'infraction formelle commise à la neutralité lors de l'entrée dans la Société des Nations en 1920, la politique étrangère suisse devient, en pratique, plus neutre après l'armistice. Cette orientation se maintiendra jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale.

The foreign policy of the Swiss Confederation after the First World War currently remains unknown. Although some case studies have dealt with related topics, no single book or article has provided a satisfying analytical framework on the Swiss foreign policy until now.

This paper aims to fill this gap. It provides a fresh interpretation of Switzerland's international relations after the war, demonstrating how Swiss elites chose to pursue a balanced policy in their diplomatic and economic relations with the great powers. This political strategy was new in comparison to the pre-war policy of the Confederation, which was deeply influenced by its privileged relationship with Imperial Germany. Consequently, despite the formal infringement made upon neutrality through entry into the League in 1920, Swiss foreign policy became more neutral in practice after the war. This political position remained in place until the Second World War.

## Un portrait inédit d'Aristide Briand

Dans ce texte inédit, daté de 1954, Marcel Plaisant (1887-1958) dresse un portrait d'Aristide Briand, qu'il a bien connu dans les années vingt, au Parlement mais aussi comme négociateur auprès de la SDN et à Locarno.

This is a hitherto unpublished testimony dating from 1954, by Marcel Plaisant (1887-1958), drawing a portrait of Aristide Briand whom Plaisant happened to know at the Parliament in the twenties, as well as a negotiator to the Society of Nations and in Locarno.

1887 ————— 2020



# LA REVUE

## D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

Créée en 1887, la Revue d'Histoire Diplomatique a pour ambition de contribuer à la connaissance de l'histoire en général et des relations internationales en particulier. Emanation de la Société d'Histoire Diplomatique fondée un an plu tôt et présidée aujourd'hui par le Prince Gabriel de Broglie, Membre de l'Académie Française, elle a pour mission de refléter le double caractère de cette société mêlant diplomates et historiens.

La Revue d'histoire diplomatique de part son contenu a gagné une autorité reconnue par les chercheurs et universitaires du monde entier comme en témoigne sa présence dans un très grand nombre de bibliothèques universitaires à travers le monde qu'elles soient ou non de pays francophones (citons pour exemples les bibliothèques des Université de Tokyo, des universités de Princeton et d'Harvard, du MGIMO de Moscou, du Max Planck institut, des universités de Cambridge, d'Oxford, de la Sorbonne et de Sciences Pô Paris...).

Sans qu'il ne nous appartienne de juger le bien fondé des classements des revues, la RHD est sensible au fait d'être régulièrement classée en catégorie B. Enfin la présence de cette revue en langue française en accès libre dans des universités anglophones, nous apparait être gage de sa bonne tenue universitaire.

En cette 133<sup>ème</sup> année la revue dirigée par les professeurs Georges Henri Soutou, membre de l'Académie des sciences morales et politiques et Maurice Vaïsse, Professeur des universités, poursuit son rythme régulier de parution trimestrielle et conserve son érudition par un comité de rédaction associant universitaires et diplomates.

Editée par une maison d'éditions indépendante spécialisée depuis les années 1880 en droit international et diplomatie, la Revue d'histoire diplomatique est exclusivement financée par les abonnements de ses lecteurs, garantissant ainsi à ces derniers son sérieux et son indépendance.

---

### Bulletin d'abonnement de La Revue d'histoire diplomatique

Editions A. PEDONE - 13 Rue Soufflot - 75005 PARIS - télécopie: +33 (0)1.46.34.07.60 librairie@pedone.info  
Règlement : 90 € pour la France - 105 € pour l'Europe - 125 € pour le reste du Monde.

- Chèque bancaire  
 Carte bancaire ( Bleu - Visa - Mastercard )

N° ...../...../...../..... Date de validité :.....

Cryptogramme ..... Signature :

Nom.....

Adresse.....

Ville ..... Pays.....